

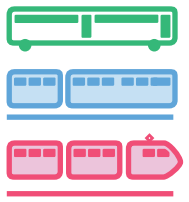


LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE DANS LES TRANSPORTS URBAINS EN ÎDF : UN ÉCHEC COLLECTIF

UN PHÉNOMÈNE EN DÉVELOPPEMENT MALGRÉ DES TARIFS BAS

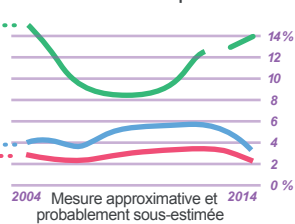
Une aggravation de la fraude au titre de transport

Fraude en 2013 (RATP)



Bus et tramways
146 millions
Métro
84 millions
RER
14 millions

Taux de fraude au titre de transport



2004 Mesure approximative et probablement sous-estimée 2014

Différents types de fraude



Des taux de fraude **supérieurs aux réseaux étrangers** comparables

- ▶ Définir un outil harmonisé et stable de mesure de la fraude
- ▶ Développer une stratégie de communication dissuasive

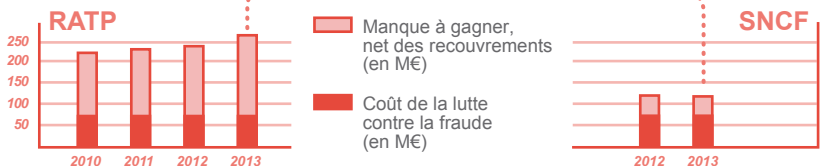
UN ENJEU ÉCONOMIQUE CROISSANT

366 M€ de coûts globaux en 2013

248 millions de perte de recettes nettes

118 millions de coût de la lutte

Soit plus de **10 % des recettes directes de trafic** (RATP 11,2 % et SNCF 10 %)



DES EFFORTS RÉELS MAIS DES RÉSULTATS DÉCEVANTS

Pas assez de moyens sur le réseau de surface (RATP)



Rééquilibrage des moyens entre zones à forte fraude et présence dissuasive (RATP)



Contrôle statique privilégié pour éviter les incidents avec violence (SNCF)



Ralentissement des installations de lignes de contrôle automatique, pourtant efficaces (SNCF)



▶ Mieux articuler les stratégies de lutte anti-fraude des deux entreprises

▶ Définir un programme d'équipement en lignes de contrôle automatique des gares franciliennes

UNE RÉPRESSION DES INFRACTIONS FRAGILISÉE PAR DES LIMITES JURIDIQUES ET FONCTIONNELLES

Difficulté à relever l'identité et l'adresse réelles des contrevenants

43 % des PV RATP



revenus avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée »

50,1 % des PV SNCF



Contrôleurs au pouvoir limité

Des services de police mobilisés par d'autres tâches plus prioritaires



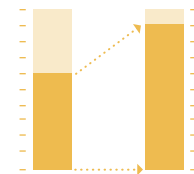
Des amendes pas assez dissuasives



Un recouvrement des amendes très faible

En 2014 **1,3 M** d'amendes ne donnent lieu à aucun recouvrement par la RATP ou la SNCF

En 2013 **60 %** des amendes non recouvrées par la RATP et la SNCF



plus de **90 %** des amendes non recouvrées par le Trésor public

Des sanctions trop rares



Entre 2009 et 2013 **2 757** condamnations à l'encontre de fraudeurs d'habitude

▶ Lever les obstacles au recueil d'identités et d'adresses fiables lors des verbalisations